

REGLEMENT SPORTIF DU CHAMPIONNAT NATIONAL PROMOTIONNEL SENIORS DAMES

- **ARTICLE 1** : Une compétition dénommée « championnat National promotionnel seniors dames » est organisée par la FAVB, pour la saison 2009/2010.
- **ARTICLE 2** : cette compétition est ouverte aux équipes seniors dames, affiliées et en règle sur les plans financier et administratif , vis-à-vis de la FAVB et de ses structures décentralisées.
- **ARTICLE 3** : Cette compétition est ouverte à l'ensemble des équipes féminines, évoluant en Nationale Une A et B et issues des régions ou activant au sein des ligues de wilaya en catégories cadettes, juniors / séniors dames.
- **ARTICLE 4** : l'organisation de cette compétition est assurée par les ligues de wilaya conformément au découpage arrêté par la FAVB.
- **ARTICLE 5** : La compétition se déroulera dans l'intervalle des championnats de la Nationale Une A et B **sans la participation des athlètes convoquées en équipe nationale.**
- **ARTICLE 6** : La participation des CSA de la Nationale A et B à cette compétition est obligatoire avec une équipe cadettes, juniors/séniors dames. ***Dans le cas contraire l'équipe défaillante perd l'ensemble des droits liés au titre, au maintien ou à l'accession des divisions Une A et B, en plus des sanctions prévues par les règlements généraux.***
- **ARTICLE 7** : cette compétition se déroule ainsi :
 - A- Phase Wilaya : chaque poule disputera un championnat aller et retour conformément au découpage effectué par la FAVB. A l'issue de cette phase, *les quatre champions disputeront sous forme « demi finale et finale » le titre national promotionnel qualificatif au championnat arabe des clubs.*
 - B- Par ailleurs à l'issue de cette phase les quatre équipes les mieux classées dans leur championnat de wilaya - non engagées dans les championnats nationaux Une A et B seniors dames- disputeront un tournoi d'accession en Nationale Une B les **28-29 Mai 2010** conformément aux règlements sportifs des tournois d'accession et des RG.
- **ARTICLE 8** : Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu , et suivant les règlements généraux de la FAVB . ainsi il est fait obligation d'avoir :
 - Tenues conformes à la réglementation.
 - Ballon officiel de la compétition **MIKASA MVP 200**.
 - Ramasseurs de balles à la charge de l'équipe qui reçoit.
 - Tableau de marque, feuille de match, tiges et toise fournis par l'équipe qui reçoit.
 - Plaquettes de changement.
 - Service d'ordre à la charge de l'équipe qui reçoit.
- **ARTICLE 9** : Seuls les personnes dûment licenciées et en tenues uniformes sont admises sur le banc des remplaçants et dans l'aire de jeu , à savoir :
 - ***Dix (10) joueuses au minimum pour la Une A et huit (8) joueuses pour les autres conformément à l'article 92 alinéa 10 amendé.***
 - L'entraîneur
 - L'entraîneur adjoint
 - Le médecin agréé par la FAVB
 - Le kinésithérapeute

- **ARTICLE 10** : le classement est établi et arrêté selon le barème suivant :
 - Match gagné : 2 points
 - Match perdu : 1 point
 - Match forfait : 0 points
- **ARTICLE 11** : En cas d'égalité de points il sera tenu compte par ordre :
 - Du set avérage général « quotient »
 - Du point avérage général « quotient »
 - Du set avérage particulier « quotient »
 - Du point avérage particulier « quotient »
- **ARTICLE 12** : les ligues chargées de la gestion de la première phase de ce championnat sont tenues d'appliquer et de veiller au bon déroulement de la compétition .
- **ARTICLE 13** : les clubs doivent s'acquitter des amendes après chaque fin de phase et avant d'entamer la suivante, faute de quoi il sera fait application de la réglementation en vigueur.
- **ARTICLE 13** : les cas non prévus par le présent règlement seront traités par le bureau Fédéral.
- **ARTICLE 14** : les clubs doivent présenter au corps arbitral avant les rencontres en plus des licences, une liste établie et visée par la FAVB et les ligues chargées du promotionnel (des athlètes, staffs technique et dirigeants). Seules les personnes dûment licenciées et en tenue uniforme sont admises sur le banc des remplaçants et dans laire de jeu conformément à l'article 09 du présent règlement et porter sur la feuille de match .

REPARTITION DES POULES DU CHAMPIONNAT NATIONAL PROMOTIONNEL SENIORS DAMES

QUEST :

ORAN

CENTRE :

ALGER – TIZI-OUZOU

CENTRE EST :

BEJAIA